



Vendeur ou acquéreur, si vous avez confié un mandat de vente ou de recherche de bien à un notaire, sa rémunération est désormais libre. Rapprochez-vous de lui pour en connaître le montant.

Estimation de vos frais d'acquisition

Récapitulatif de vos renseignements

Dans le département Paris (75), vous avez fait, en tant que primo-accédant, l'Acquisition d'un bien bâti, financé Sans emprunt, pour un prix de 660 000 € dont mobilier éventuel d'une valeur de 2 570 €.
Résultat de l'évaluation en date du mardi 22 septembre 2026.

Emoluments du notaire (hors TVA)	6 471 €
Emolument proportionnel de vente	5 671 €
Formalités (estimation)	800 €
Droits dus au Trésor Public	38 175 €
Droits d'enregistrement	38 175 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	657 €
Frais de publication de vente	657 €
Débours (Factures des intervenants tiers au dossier)	600 €
Estimation des frais annexes	600 €
Evaluation de la TVA (Trésor Public)	1 294 €
TVA sur émoluments de vente	1 134 €
TVA sur formalités	160 €

Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi) 47 200 €

Répartition des frais

Le total des frais représente 7.15 % du prix d'acquisition dont 6.08 % destinés au Trésor Public.

■ Debours (1.27%) ■ Notaire (13.71%) ■ Etat (85.02%)

